



Castelnau Médoc

ÉTÉ - AUTOMNE 2024

JOURNAL MUNICIPAL

Bel été à Castelnau !

pages 6-13

DOSSIER

Transition écologique
et sociale

pages 14-15

BUDGET 2024



Vous souhaitez bénéficier d'un encart publicitaire dans le journal municipal de Castelnau-de-Médoc et vous faire connaître ?
Contactez le service communication de la mairie !
communication@mairie-castelnau-medoc.fr



**Vous informer
à Castelnau de Médoc**

*Ne ratez aucune
info à Castelnau !*



Site internet

www.mairie-castelnau-medoc.fr



Facebook

Commune de Castelnau de Médoc
[@castelnaumedoc](https://www.facebook.com/castelnaumedoc)



Newsletter

Inscrivez-vous à la newsletter directement sur le site internet de la commune ou via le formulaire disponible à l'accueil de la mairie



Journal

Deux fois par an, retrouvez le journal municipal dans votre boîte aux lettres et en ligne sur le site internet de la mairie

Application mobile

Actualités, agenda, annuaires... Retrouvez toutes les informations à portée de main !
Téléchargez gratuitement l'application
« Castelnau de Médoc », sur AppStore et PlayStore.



Et suivez...

La Cabane aux Partages
Sur Facebook : [@CabaneauxPartagesCastelnau](https://www.facebook.com/CabaneauxPartagesCastelnau)
Sur Instagram : [@lacabaneauxpartages](https://www.instagram.com/lacabaneauxpartages)

La Bibliothèque de Castelnau
Sur Facebook : [@bibcast](https://www.facebook.com/@bibcast)
Sur Instagram : [bibliotheque.castelnau](https://www.instagram.com/bibliotheque.castelnau)

SOMMAIRE

2 | PHOTOS | Ça s'est passé à Castelnau

4 | ON EN PARLE

6-13 | DOSSIER | Transition écologique et sociale
Quelles actions ?

**8
10
12
13 | Mobilités
Préservation de l'environnement
Prévention
Bien vivre ensemble**

14-15 | BUDGET 2024 | Quelles sont les dépenses ?

16 | LES BRÈVES DE L'ÉTÉ

17 | ZOOM SUR | Le Tennis Club la Médullienne

18 | Expression politique

19 | Page détachable | AGENDA



**Chères Castelnaudaises,
Chers Castelnaudais,**

Alors que l'été est enfin arrivé, nous devons nous préparer à faire face aux risques accrus liés aux aléas climatiques. Les prévisionnistes ont déjà livré leurs tendances pour les prochains

mois : l'été qui vient s'annonce chaud et orageux. Comme chaque année, je ne peux que vous conseiller d'être prudent, de prendre soin de vous en adoptant les bons gestes face aux températures élevées : hydratez-vous, restez chez vous, évitez les efforts physiques... Veillons également sur nos proches, notamment nos aînés. Notre Centre Communal d'Action Sociale reste bien évidemment en veille, vous pouvez compter sur nos agents pour vous accompagner cet été. Si vous vous sentez isolé, ou que vous connaissez des personnes fragiles, n'hésitez pas à leur en faire part.

Dans ces périodes, la solidarité doit être de mise.

L'année dernière, notre commune a été relativement épargnée par les incendies et les feux de forêt, ce qui n'a pas été le cas partout malheureusement. Nous espérons qu'il en sera de même cette année. Cependant, nous devons rester vigilants et conscients des dangers potentiels.

Cet hiver, nous avons été confrontés à plusieurs épisodes d'inondations suite à de fortes pluies, mettant en difficulté certains d'entre vous. Le printemps 2024 s'est classé au 4^{ème} rang des printemps les plus pluvieux (depuis le début des mesures en 1959). Je tiens à remercier sincèrement mon équipe, nos services municipaux, nos partenaires, ainsi que toutes les bonnes volontés qui ont œuvré sans relâche pour gérer ces situations d'urgence. Mon soutien va également à ceux qui ont été directement touchés par ces intempéries.

Nous travaillons activement à nous adapter face à ces aléas climatiques. La réunion publique du 29 avril dernier a été l'occasion de discuter des mesures prises et des stratégies à adopter pour mieux protéger notre commune face au risque inondation. Il est primordial d'adapter nos modes de vie face à ces dérèglements climatiques de plus en plus fréquents. Nous devons renforcer notre politique environnementale et œuvrer ensemble pour un avenir durable.

C'est pourquoi lors de l'élaboration du budget pour l'année 2024, nous avons mis, avec mon équipe, l'accent sur les projets tournés vers l'avenir, ayant une dimension sociale

et environnementale. Les travaux d'entretien, d'accessibilité et de sécurité sur les bâtiments communaux notamment les établissements scolaires et les travaux de rénovation énergétique tels que l'isolation thermique, le remplacement des sources lumineuses énergivores... seront notre priorité. Nos dépenses d'investissement sont axées vers de grands projets mettant la politique sociale et environnementale au cœur de nos ambitions : la poursuite des travaux du Hameau des Familles dont l'achèvement est prévu début 2025, les travaux de la voie verte rue de Landiran qui viennent de se terminer, l'étude de la Convention d'Aménagement de Bourg pour réhabiliter notre centre-ville, le lancement du projet de restauration de l'ancien collège avec la création d'une médiathèque et de salles pour la pratique des arts, et le lancement de deux chantiers importants, la rénovation des rues de la Pailleyre et de la Garenne. Ces projets répondront aux attentes de nos usagers et faciliteront les déplacements quotidiens et les mobilités douces.

Je suis convaincu que ces adaptations passent également par le changement de nos comportements. Nous allons renforcer notre politique sociale en développant les actions de pédagogie, de solidarité et de lutte contre l'isolement.

Nous souhaitons privilégier les moments d'échanges, de rencontres et de convivialité.

Ce mois de juin l'a encore démontré, chaque semaine des événements sont organisés. De nouvelles associations se créent, de nouveaux commerces s'installent, les tiers-lieux se développent. Je remercie chaque castelnaudaise et chaque castelnaudais qui s'investit pour notre commune et pour son développement. Je vous remercie de votre engagement et de votre soutien continu. Je suis toujours disponible pour vous rencontrer et répondre à vos interrogations.

En avril, nous avons accueilli une trentaine de nouveaux castelnaudais, preuve de l'attractivité de la commune. Bienvenue à eux !

Je vous souhaite un très bel été dans un Castelnau privilégié, préservé et naturel.

**Votre Maire,
Eric ARRIGONI**



20 rue du Château
33 480 Castelnau de Médoc
Tél. 05 56 58 21 50 | Fax : 05 56 58 18 10
contact@mairie-castelnau-medoc.fr
www.mairie-castelnau-medoc.fr
www.facebook.com/castelnaumedoc



Journal Municipal de Castelnau-de-Médoc
Édition été-automne 2024 | Directeur de la publication : Eric ARRIGONI
Rédaction, photos et conception : Mairie de Castelnau-de-Médoc
Imprimerie : Laplante | 2 600 exemplaires
ISSN 2544-4624

[ÇA S'EST PASSÉ À CASTELNAU]

AU 1^{ER} SEMESTRE 2024



La cérémonie des Vœux aux Castelnaudaises et Castelnaudais s'est déroulée le dimanche 7 janvier 2024 en présence de 200 personnes. Des castelnaudais ont été mis à l'honneur pour leur engagement.



Le spectacle "Gadou" de la Compagnie Le Jardin des Délices a rassemblé un grand nombre d'enfants et adultes au Moulin des jalles le 17 janvier.



190 personnes ont assisté le 20 janvier à la pièce de théâtre "Un Air de Famille" des drôles de comédiens de Cissac !



Le traditionnel repas des aînés a accueilli 212 personnes le 28 janvier dont des résidents de l'EHPAD Méduli pour un moment festif.



La première pierre du Hameau des Familles a été posée le 3 février en présence de tous les partenaires du projet !



Le magicien et humoriste Cyril Ayrau a présenté son spectacle "Confidences" à près de 200 personnes de toutes générations confondues le samedi 2 mars.



Encore un magnifique Carnaval était organisé par le Comité des Fêtes le 31 mars sur le thème des Jeux Olympiques !



25 familles, soit 45 personnes ont participé à l'accueil des nouveaux habitants, un moment propice aux échanges et aux rencontres.



De nombreuses petites têtes blondes se sont regroupées à la chasse aux œufs le 23 mars ! Merci à La RoxouMobile et les calèches de Patrick Rebulard d'avoir été présentes pour l'occasion.



4

- 1. L'Union Nationale des Combattants organisait son assemblée générale et un congrès le 16 mars, suivis d'une cérémonie officielle, réunissant 200 personnes sur la journée.
- 2. Mercredi 19 mars, la FNACA organisait la traditionnelle cérémonie du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.
- 3. La cérémonie du souvenir des victimes et des héros de la Déportation s'est déroulée le dimanche 28 avril.
- 4. La cérémonie du 79ème anniversaire de la victoire de 1945 le 8 mai.



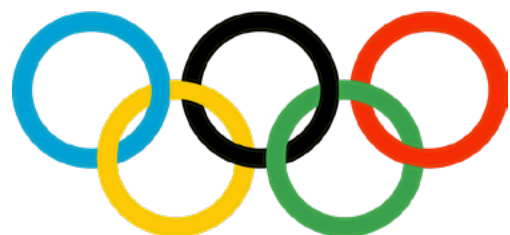
Un nouvel événement a été organisé le 5 mai par la Commune et Marco Bourgeois : "Chœurs en fête", rassemblait 4 chorales de la région et Lisa, une jeune chanteuse castelnaudaise.



La seconde édition du Festival Ludique En Médoc a battu le record de fréquentation de sa 1ère édition et a rassemblé 1100 personnes !

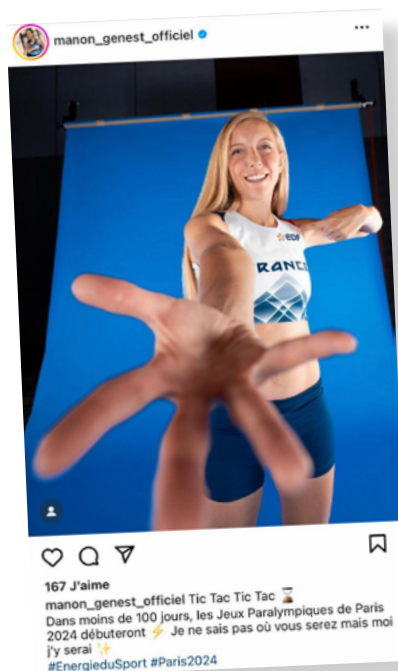
ON EN PARLE

Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024



Une agent municipal porteur de la flamme Olympique !

Renaud Coutouly est directeur du service technique et de l'urbanisme à la mairie de Castelnau de Médoc, chargé du développement durable et de la transition écologique. Passionné de sport, entraîneur de basket de Castelnau, il s'est rendu dans les Deux Sèvres le 2 juin pour relayer la Flamme Olympique ! Une expérience unique et enrichissante. Bravo à lui !



Une Castelnaudaise au rendez-vous !

Manon Genest s'est installée à Castelnau de Médoc en 2022 avec sa famille. Originaire de Châteauroux, elle rejoint le Médoc pour y trouver tranquillité et un univers éloigné de son domaine de prédilection : le sport de haut niveau ! A 31 ans, cette jeune athlète va rejoindre Paris pour participer aux épreuves de saut en longueur des Jeux Paralympiques. On lui souhaite bon courage et nous suivrons son aventure de près !

Un nouveau conseil municipal des jeunes a été élu !



Le nouveau CMJ entouré des élus et du responsable de la vie scolaire de la mairie de Castelnau

PORTAIT CHINOIS



Margaux, notre jeune Maire

- Si j'étais un animal, je serais un **saïmiri**, pour sauter très haut
- Si j'étais un pays, je serais **l'Italie**, car c'est l'un de mes pays d'origine, mais aussi pour les pâtes et la pizza Margarita
- Si j'étais un super pouvoir, je serais **le fait de parler aux animaux** pour pouvoir les sauver
- Si j'étais une friandise, je serais **une barbe à papa**, pour être douce comme un nuage
- Si j'étais un loisir, je serais **du dessin et de la danse** pour m'exprimer

Adèle, Agathe, Aurélien, Ayden, Edgar, Lucie, Lina, Maëlie, Margaux, Nolan, Thibault et Soline sont les 12 membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Elèves à Thomas Pesquet, à l'école de la Jalle ou au collège Canterane, ils ont entre 9 et 13 ans. Motivés, ils s'engagent au sein du CMJ pour une durée de deux ans ! Le CMJ a pour but de donner la parole aux jeunes, en les faisant participer à la vie de la commune. C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, qui permet de mener des projets en lien avec la jeunesse pour la ville. Comme en conseil municipal, le CMJ a voté pour élire son maire. Margaux a été élue.

Les jeunes élus ont déjà beaucoup d'idées de projets qu'ils souhaiteraient mener à bien pendant leur mandat : créer un jardin potager dans le parc pour aider les personnes défavorisées, mettre en place un club pour les adolescents, organiser une boum pour les jeunes, aménager de nouvelles pistes cyclables, créer des jeux de piste pour découvrir les monuments de la commune, organiser une course solidaire intergénérationnelle afin de collecter des fonds pour la Maison de la Mémoire, organiser un grand nettoyage du parc, une visite de la maison de retraite, une marche de soutien pour les personnes en situation de handicap, installer une tyrolienne à travers le parc... Les élus les accompagneront dans la réalisation de certains projets, qu'ils devront prioriser, comme en situation réelle !

Quoi de neuf chez votre office de tourisme

Médoc Plein Sud ?



Les beaux jours approchent, votre Office de Tourisme a rouvert ses accueils !

Vous avez besoin d'informations ? Vous souhaitez profiter du territoire en famille ? Retrouvez l'équipe de l'Office de Tourisme prête pour vous donner les meilleures idées sorties et bons plans près de chez vous :



► **Au Pignon sur les manifestations du territoire** (avril-septembre) et sur les marchés (juillet-août). Le véhicule sera sur le marché de Castelnau les dimanches matins !



► **À La Pignotte d'avril à septembre au Porge** (le matin au village et l'après-midi à l'océan)

Détail du planning d'accueil 2024 sur le site internet www.medocpleinsud.com

L'équipe de l'office de tourisme est à votre disposition toute l'année du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (sauf jours fériés hors période estivale) pour répondre à toutes vos questions par e-mail et par téléphone ou sur les réseaux sociaux.

+33 5 64 31 07 77 ou +33 6 42 59 33 69

accueil@medocpleinsud.com

La bibliothèque enquête !



La Commune de Castelnau a pour projet de réhabiliter les locaux dits de « l'Ancien collège » pour y installer notamment une médiathèque. **Afin de mieux connaître vos attentes sur ce lieu nous vous invitons à répondre au questionnaire disponible à l'accueil de la mairie et à la bibliothèque, ou en ligne, en scannant le QR Code ci-contre avant le 15 juillet.**



06 20 52 63 17

lacabanecastelnau@gmail.com

[@CabaneauxPartagesCastelnau](https://www.facebook.com/CabaneauxPartagesCastelnau)

[@lacabaneauxpartages](https://www.instagram.com/lacabaneauxpartages)



Pendant les mois de juillet et août, **votre mairie sera uniquement ouverte en semaine**. Les permanences du samedi matin reprendront en septembre.

La rentrée scolaire aura lieu le lundi 2 septembre.

Des nouvelles de vos commerces !



► **Le Chapon Fin** a rouvert ses portes place Aristide Briand. Bien connu des habitants, le bar restaurant a été totalement rénové et propose une nouvelle carte, qui change à chaque saison. Réservations possibles au 05 56 80 97 67

[f](https://www.facebook.com/lechaponfin) LE CHAPON FIN

► **Patissao**, labo de création de gâteaux, cupcakes et pâtisseries vient d'ouvrir ses portes au 1 route d'Avensan (croisement avec la rue Georges Mandel) ! Commandez vos gâteaux personnalisés ou non et vos pâtisseries au 06 68 50 87 09.

[f](https://www.facebook.com/patissao) PATISSAO



► Découvrez un nouveau fast food à Castelnau ! **O'Bon kebab** propose de la vente rapide à emporter : kebabs, tacos, burgers... Pour les petits et grands creux, rendez-vous 3 rue Georges Mandel.

[f](https://www.facebook.com/lekebabdecastelnau) LE KEBAB DE CASTELNAU

► **L'association des commerçants** de Castelnau de Médoc a réélu un nouveau bureau et a lancé son site internet ! Contactez l'ACCM par mail à l'adresse commercantscastelnau.medoc@gmail.com

[f](https://www.facebook.com/associationdescommerçantsartisansmedoc) ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE CASTELNAU-DE-MÉDOC



► **L'Escalier** a ouvert sa recyclerie, un espace pour donner une seconde vie aux objets. Rendez-vous à la "Recyclette" les mercredis de 9h à 12H et de 14H30 à 17H30 pour donner ou récupérer des objets. Pour l'instant l'Escalier accepte uniquement la décoration, le petit électroménager (en état de fonctionnement), des jeux et jouets.

[f](https://www.facebook.com/lescaliertierslieu) L'ESCALE TIERS-LIEU

► **Les Viviers** vous proposent désormais depuis le mois de mai une carte pour le déjeuner : salades, paninis, croque-monsieur... il y a de quoi se régaler aux Viviers ! Consultez le programme de leurs animations sur leur page Facebook.

[f](https://www.facebook.com/lesviviers) LES VIVIER



DOSSIER

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

QUELLES ACTIONS ?

Engagée dans une politique environnementale ambitieuse, et renforcer la cohésion sociale au quotidien. Zoom sur

Castelnau de Médoc vise à promouvoir le développement durable les nombreuses actions portées par la Municipalité.

LA TRANSITION C'EST QUOI ?

Qu'elle soit écologique, énergétique, sociale, solidaire, économique, démocratique ou encore numérique, la transition se caractérise par une transformation profonde des systèmes. La transition désigne « un processus de transformation au cours duquel un système passe d'un régime d'équilibre à un autre » (Bourg D. & Papaux A., Dictionnaire de la pensée écologique)



Le mot du Maire,
ERIC ARRIGONI

« Conscients des défis environnementaux et des enjeux actuels, mon équipe et moi-même souhaitons mettre en œuvre une série d'initiatives pour améliorer la qualité de vie de nos habitants tout en respectant les ressources naturelles et en favorisant l'inclusion sociale. Vous le comprendrez, au-delà des actions quotidiennes que nous menons, nous portons des projets novateurs et ambitieux. Nous souhaitons mettre la transition écologique et sociale au cœur de notre projet. C'est dans ce cadre que nous nous concentrons sur plusieurs axes.

► **L'humain** : les notions d'entraide, de partage, de sensibilisation, d'accessibilité sont au centre de nos préoccupations. Le développement de la Cabane aux Partages, le soutien aux associations locales, le nouveau groupe de lutte contre l'isolement et l'installation d'un frigo zéro gaspi, sont des exemples d'actions mises en place.

► **Les mobilités douces** avec le développement des pistes cyclables et des cheminements piétons. La création de la voie verte rue de Landiran, d'une zone de rencontre rue de la Garenne et le projet de réaménagement du centre-ville ont pour objectif de remettre le piéton au cœur de la ville.

► **La gestion durable des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire** avec la mise en place de programmes de tri sélectif, de compostage et de recyclage. Nous menons ces actions avec la Communauté de Communes

Médullienne, au sein de laquelle je suis vice président de la commission "valorisation et gestion des déchets".

► **La protection des espaces naturels et la préservation de l'environnement** : des forêts, des zones humides et des espaces verts urbains pour favoriser la biodiversité et offrir des lieux de détente aux habitants. Le parc des deux jalles a été réaménagé en ce sens et bientôt un Atlas de la Biodiversité Communal sera réalisé. Le Label ApiCité récompense d'ailleurs nos actions environnementales chaque année.

► **Les mesures d'efficacité énergétique** : l'isolation des bâtiments, le remplacement d'appareils énergivores (chaufferies, éclairage des bâtiments) et l'utilisation d'énergies vertes (installation de panneaux photovoltaïques, consommation de biogaz).

Notre politique sociale vise à renforcer la solidarité et l'inclusion, promouvoir une vie locale riche et dynamique et à soutenir les populations vulnérables en partie grâce aux actions du CCAS et de la Cabane aux Partages.

Le Hameau des Familles répondra à de nombreux enjeux comme l'accession à des logements à loyers modérés pour seniors et familles, la lutte contre l'isolement et le soutien aux associations. Je compte sur la mobilisation de tous pour relever les défis environnementaux et sociaux et faire de Castelnau de Médoc un modèle de développement durable et social ».

L'ECO-BOURG : UN PROJET NOVATEUR ET SOLIDAIRE

La commune de Castelnau s'est engagée dans l'élaboration d'un projet d'aménagement urbain durable, conçu pour s'adapter aux particularités de chaque territoire : **l'éco-bourg** (ou éco-quartier adapté à l'ensemble de la ville). Son objectif est de proposer des logements, des services et des activités accessibles à tous. Ce projet soutenu par le ministère de la Transition écologique vise à promouvoir l'utilisation efficace des ressources et de l'énergie et renforcer la résilience face au changement climatique.

La volonté de la commune est d'associer les habitants à cette démarche, d'abord en les questionnant.

« Quelle est votre perception des notions de transition écologique, éco-quartier, développement durable ? Quelle connaissance des projets sociaux et environnementaux portés par la mairie avez-vous ? Êtes-vous sensibles à la thématique de transition ? ».



Dans le cadre d'un stage, Julie Galice, étudiante en licence 3 "Valorisation du patrimoine et développement territorial" est allée à la rencontre des Castelnaudais.

28 hommes et femmes de tous âges et de toutes catégories socio-professionnelles ont répondu à ses questions.

Vous trouverez ci-contre une synthèse des réponses apportées par les habitants interrogés.

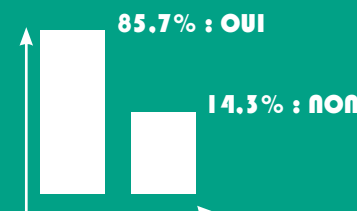


Vous aussi, partagez votre perception du projet !
Vous pouvez écrire à la mairie par mail à l'adresse
contact@mairie-castelnau-medoc.fr

la transition et l'éco-bourg. ça vous parle ?



Avez-vous connaissance du projet d'écoquartier de la commune ?



Qu'en pensez-vous ?

« C'est une bonne idée », « c'est un beau projet », « belle démarche », « c'est un premier pas vers un fonctionnement plus pertinent et durable », « c'est ambitieux, j'ai hâte de voir le résultat », « je ne connais pas vraiment ce projet », « c'est innovant », « je ne suis pas trop renseigné »

Quels sont pour vous les freins pour la commune concernant la transition écologique ?

les finances
la durée, le temps
le manque d'information
le manque de compréhension
ne pas vouloir changer ses habitudes
le manque de communication
le manque de connaissances
le manque de moyens
les mentalités
la peur

Des idées pour y remédier ?

d'information
de sensibilisation
de communication
de moyens
de financements
de participation

MOBILITÉS



MOBILITÉ DOUCE : UNE NOUVELLE VOIE VERTE RUE DE LANDIRAN

C'était un aménagement attendu par les riverains, la nouvelle voie verte de la rue de Landiran est terminée !

Elle s'étend sur 500 mètres le long de la Route Départementale 1215, du lotissement des Jardins de l'Isle jusqu'au parking des deux Jalles. **À la différence d'une piste cyclable qui est réservée uniquement aux cyclistes, une voie verte est un aménagement réservé aux déplacements non motorisés : vélos, piétons, rollers...** Elle est divisée en deux parties : la première allant de l'entrée de ville à la rue du 4 septembre (côté rue du jardin de l'Isle) et la deuxième continuant de la rue du 4 septembre au lavoir de Landiran (côté rue des Pagans). Pour garantir la sécurité des usagers, des passages piétons ont été matérialisés par une résine contrastée et la voie est sécurisée par des protections en bois et de la végétation. Une pergola a été installée par les agents techniques municipaux.

Elle améliore l'accès au centre-bourg, au parking des deux jalles, au parc des deux jalles et ses équipements, aux commerces, aux arrêts de bus, aux aires de covoiturage, aux services publics et aux écoles maternelle et élémentaire. Elle permet des déplacements faciles et sécurisés à pied, à vélo ou avec des poussettes et contribue à la réduction de la vitesse des véhicules grâce à un rétrécissement de la chaussée.



Parole d'un habitant : « J'habite au lotissement des jardins de l'Isle, ces aménagements changent la vie ! On peut circuler facilement et emmener nos enfants à l'école à vélo, c'est génial ! Merci pour ces travaux. »

Le coût global de l'opération s'élève à 549 016,65 € HT. Ont participé financièrement à ce projet, l'État : 28 826,26 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), 57 968,69 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), 108 859 € au titre du Fonds Mobilité Active, le Département de la Gironde : 120 882 €, le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) : 60 934,60 €, le Parc Naturel Régional Médoc : 5 000 €. Grâce à l'obtention de ces financements, la commune a financé le projet à hauteur de 166 546,10 €.

UNE NOUVELLE RUE EN ZONE DE RENCONTRE !

La rue de la garenne passe en zone de rencontre pour devenir **une rue plus sécurisée, plus durable et favorisant les déplacements doux.**

Les piétons, cyclistes et automobilistes partageront la voie de manière équitable. La vitesse maximale autorisée sera de 20 km/h, afin d'améliorer la sécurité pour tous les usagers de la route.

La surface de la route sera totalement refaite sur une largeur de 5 mètres, entre le chemin de Bernones et le 21 rue de la Garenne, pour la rendre plus lisse. Les accotements seront enherbés pour maintenir un aspect naturel qui devrait satisfaire les piétons !

Les travaux ont commencé le 24 juin et termineront dans l'été. La circulation est impactée, soyez vigilants.

Une réunion de concertation avec les habitants de cette rue a été organisée au mois de janvier.

Une enveloppe budgétaire a été votée en fin d'année 2023 pour ces travaux ainsi que ceux de la rue de la Palleyre, un peu plus haut dans le quartier.



D'autres zones de rencontre existent à Castelnau : la rue du château, la rue des pas perdus.

RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE : UNE NOUVELLE ÉTAPE DE FRANCHIE



La commune vous informe de l'avancée du projet de Convention d'Aménagement de Bourg, menée avec le Département de la Gironde, qui vise à repenser le centre-ville de Castelnau pour le rendre plus accessible, sécurisé et apaisé.

Une première phase de travail a été réalisée entre 2022 et 2023, permettant de réaliser un diagnostic de la commune et les souhaits des habitants.

La deuxième phase a été menée entre 2023 et 2024 de vérification des possibilités d'aménagements. **C'est dans ce cadre qu'une étude mobilité et trafics a été menée en janvier dernier. Cette étude a permis d'avoir des données précises sur les déplacements et le stationnement des usagers, le nombre de véhicules et de poids lourds, les flux entrants et sortants ainsi que sur les origines et destinations des véhicules. Elle a révélé que 7 600 véhicules et 250 poids lourds passent en moyenne dans le centre-ville par jour. D'une manière générale, la place donnée à l'automobile est disproportionnée par rapport à celle donnée aux piétons et cyclistes.** L'étude a également permis de vérifier la faisabilité des idées proposées lors des différents temps de concertation avec les habitants et les partenaires locaux, et des suggestions des commerçants et du groupe citoyen composé de Castelnaudais de tous profils confondus. Une réunion publique organisée le 19 juin a permis de présenter ces résultats aux nombreux habitants présents.

Des aménagements importants sur certains axes clés de la ville

Aujourd'hui, la commune entre dans la troisième et dernière phase du projet de CAB : la planification, la priorisation et la réalisation des aménagements.

Les études ont permis de dégager plusieurs « fiches actions », c'est-à-dire d'aménagements à réaliser pour atteindre l'objectif global fixé par la CAB, dessiner le "Castelnau de demain". Élargissement des trottoirs, sécurisation des carrefours, création d'une nouvelle politique de stationnement, végétalisation des espaces... sur de nombreux secteurs de la commune : place Aristide Briand, place Romain Videau, avenue Gambetta, place Rochette, place Saint Antoine, rue Victor Hugo... Ces aménagements devront être priorités car tout ne pourra se faire en même temps. La commune travaille donc sur une planification 2025 – 2032.

Dans un premier temps, la commune se concentrera sur les aménagements de la rue de la Garenne et la rue de la Palleyre, qui sont réalisables à court termes. Les budgets ont déjà été votés pour ces travaux. Ceux de la Garenne ont commencé au mois de juin (voir ci-contre).

Un nouveau plan de circulation

Pour permettre la réalisation de ces aménagements, la circulation dans la ville devra être repensée et un nouveau plan de circulation sera nécessaire.

Dans ce nouveau plan de circulation, la commune prévoit de créer une déviation des poids lourds afin de créer une zone apaisée place Aristide Briand. Une fois définitif, ce plan sera communiqué à l'ensemble des habitants.

La CAB est un projet commun encadré par un comité de pilotage composé de la Commune de Castelnau, le Département de la Gironde, la Communauté de Communes Médullienne, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Gironde et le Parc Naturel Régional Médoc.



Exemples d'aménagements envisagés



Restez informés de chaque avancée du projet.

Des questions ? Contactez la mairie par mail contact@mairie-castelnau-medoc.fr

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

PARTICIPEZ AU RECENSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

La commune de Castelnau de Médoc va créer son Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), une initiative visant à mieux connaître et protéger la richesse naturelle du territoire. Accompagnée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement en Médoc (CPIE), le Parc Naturel Régional en Médoc, le Département de la Gironde, l'Office Français de la Biodiversité et toutes les forces vives du territoire, la Commune va réaliser cet atlas sur les deux prochaines années.



Le mot de l'élue

CATHERINE KNIPPER
Conseillère municipale
déléguée à la biodiversité

« La création de cet atlas représente une étape importante pour la protection de l'environnement et le bien-être de tous les habitants de Castelnau de Médoc. Ensemble, engageons-nous pour préserver notre patrimoine naturel ! »

Qu'est-ce qu'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)?

Un ABC est un inventaire des espèces animales, végétales et des habitats naturels présents sur le territoire d'une commune.

L'ABC de Castelnau de Médoc a pour objectifs principaux :

- De recenser la biodiversité locale en identifiant les espèces animales et végétales ainsi que les habitats naturels.
- De sensibiliser les habitants et les informer sur la richesse et la fragilité de la biodiversité locale.
- De définir des actions de protection et mettre en place des mesures afin de préserver et valoriser les espèces et les milieux naturels identifiés.

► D'intégrer la biodiversité dans la politique locale et prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les projets d'aménagement et de développement de la commune.

La réalisation de cet atlas passe par plusieurs étapes, la première a déjà été réalisée. Il s'agissait de collecter des données grâce à des études de terrain, pour identifier et cartographier les espèces et les habitats présents. Ces données ont été analysées pour dresser un état des lieux précis de la biodiversité communale. A la fin, les connaissances récoltées seront partagées au grand public et aux professionnels. Le CPIE Médoc accompagne la commune dans ce projet.

Qu'est-ce que le CPIE ?



Le mot du Président

BERTRAND IUNG, Président du CPIE



L'association a toujours souhaité intégrer les Hommes et les activités humaines dans la gestion vertueuse des territoires et des espaces. L'écoute, la médiation et la valorisation des connaissances scientifiques sont au cœur du travail quotidien de notre structure. L'ABC de Castelnau de Médoc est une démarche concrète de ce mode de fonctionnement : il s'agit de comprendre les enjeux de la commune en termes de développement et de problématiques environnementales, de collecter et de rendre accessibles les connaissances existantes sur la biodiversité communale et d'amener les habitants à s'approprier ses richesses naturelles et son environnement pour mieux la comprendre, la préserver, l'intégrer et participer à améliorer encore sa connaissance.



LOCALE !



Des Castelnaudais, passionnés de nature ou simple observateurs, ont commencé à partager leurs connaissances de la biodiversité locale lors d'un 1^{er} atelier

Participation des Habitants

La réussite de l'ABC repose en grande partie sur la participation active des habitants. Chacun peut contribuer en signalant la présence d'espèces remarquables ou en participant aux activités organisées dans le cadre de ce projet. Des ateliers et des sorties nature sont initiées par le CPIE. Un premier atelier a déjà été organisé au mois de mai auquel une dizaine de Castelnaudais a participé.

Le prochain temps de rencontre aura lieu lors des journées du patrimoine !

La commune et le CPIE vous donnent rendez-vous le 22 septembre 2024 pour une journée nature, à la découverte de la faune et la flore du territoire, à la fois sur le marché et lors d'une balade dans le parc des deux jalles.

Cette sortie permettra d'observer, recenser les espèces, apprendre à les identifier et comprendre l'importance de la biodiversité de manière ludique et pédagogique. Restez informés !



COUPONS L'EAU AUX MOUSTIQUES TIGRES !

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce de moustique originaire d'Asie du Sud-Est qui s'est propagée dans de nombreuses régions du monde, y compris en Europe et en Amérique du Nord.

Il est particulièrement préoccupant en raison de sa capacité à transmettre diverses maladies virales telles que la dengue, le chikungunya et le virus Zika. Pour lutter contre ce risque et contre la nuisance du moustique tigre, quelques gestes simples sont à adopter dès le printemps.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon lui suffit. Chaque femelle pond environ 200 œufs, sur les parois des petits récipients.
- Les mares et les étangs ne sont pas leurs lieux de pontes.
- Le moustique tigre n'aime pas voyager : **il vit dans un rayon de 150 mètres**. Celui qui vous pique est né dans votre quartier !

LIMITONS SA PROLIFÉRATION !



Éliminez les endroits où l'eau peut stagner : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières.



De manière bien étanche avec un voile ou une moustiquaire : récupérateurs d'eau pluviales, bidons, citernes, piscines hors d'usage.



Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées.

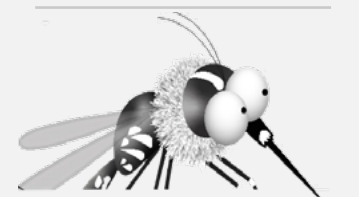
COMMENT LE RECONNAÎTRE ?



- Il est très **petit** (5mm)
- Il a des **rayures** noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes
- Il vit et pique **le jour** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir !)
- Sa piqûre est **douloureuse**.

Vous l'avez reconnu ?

Vous pouvez signaler sa présence sur le site : www.signalement-moustique.fr



Pour en savoir plus sur le moustique tigre : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Pratique



Comment entretenir son fossé ?

Selon le Code Civil (article 640 à 644), le propriétaire d'un terrain est responsable de l'entretien des fossés qui longent sa propriété. Cela inclut l'entretien des fossés de drainage, qui permet de prévenir les inondations et de garantir une bonne évacuation des eaux pluviales. Les propriétaires doivent régulièrement débroussailler et curer les fossés pour éviter leur obstruction. Cas particulier, si le fossé est un cours d'eau non domanial (cours d'eau privé), l'article L215-14 du Code de l'environnement impose aux riverains de maintenir le cours d'eau en bon état. Cela inclut le nettoyage des déchets, la coupe des arbres et arbustes, et le maintien des berges en bon état.

POUR ENTREtenir MON FOSSÉ JE DOIS :

- **ramasser les encombrements** pouvant gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres, détritiques...) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver) ;
- **curer et nettoyer des ouvrages de franchissement** (buses et grilles) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver) afin de ne pas créer de bouchons hydrauliques ;
- **faucher l'herbe** en automne et enlever les résidus pour éviter de trop enrichir le sol en matière organique et pour respecter les périodes de reproduction de la faune et la flore ;
- **élaguer les branches basses et pendantes** (c'est-à-dire retirer les branches inutiles ou gênantes et réduire la longueur des autres) en automne ;
- **curer le fossé par tronçons** (de moins de 100 m) tous les 5 - 10 ans (selon la qualité de l'écoulement des eaux) en automne pour le maintenir dans ses largeurs et sa profondeur naturelles initiales.

POUR CELA, IL ME FAUT

- 1 râteau à feuille voire aspirateur souffleur/ broyeur portable pour le ramassage des feuilles
- 1 débroussailluse pour le fauchage
- 1 sécateur voire tronçonneuse pour l'élagage
- 1 bêche plate pour le curage
- Des équipements de protection individuelle : casque, lunettes de protection, chaussures de sécurité

À ÉVITER :

- rectifier ou recalibrer le fossé lors du curage (pas de surcreusement par rapport au fond initial)
- désherber ou utiliser des produits chimiques (herbicides, pesticides...) à moins de 5 m du fossé
- curer « à blanc » le fossé ou décaper la couche superficielle du sol
- pratiquer un entretien trop régulier et uniforme en particulier entre avril et juillet

PRÉVENTION



INONDATIONS : UNE POLITIQUE FACE AU RISQUE

Le risque d'inondation à Castelnau de Médoc est un phénomène majeur qui a affecté la région ces dernières années, avec des épisodes récurrents depuis 2020, notamment lors de périodes de fortes précipitations, comme cet hiver. Cette menace est principalement liée à la proximité de la commune avec des cours d'eau tels que les jalles, dont les crues peuvent entraîner des débordements et des inondations dans les zones avoisinantes. Les habitations situées en bordure de ces cours d'eau sont particulièrement exposées aux risques d'inondation.

Ces épisodes récurrents d'inondations sont en partie liés au dérèglement climatique qui n'épargne pas le Médoc et Castelnau. La commune est obligée de prendre des mesures pour préserver son environnement, assurer la sécurité de ses concitoyens et adapter son territoire face à cette modification profonde et durable du climat. Elle souhaite conduire son développement et mener à bien ses projets en tenant compte de ce risque majeur. Pour y parvenir, la mairie s'est entourée de professionnels du Département de la Gironde et de SOCOTEC (Société de Contrôle Technique), bureau d'étude spécialisé dans la gestion des risques.

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est un sujet complexe qui fait intervenir sur le territoire de nombreux acteurs et organismes institutionnels à des degrés différents de compétences qui se mobilisent chacun à leur échelle. Ensemble, ils proposent des solutions préventives et curatives à la fois sur des travaux de grande ampleur (souvent coûteux, comme la création de bassins de rétention en amont) et sur des mesures de protection individuelle. Une chose est sûre : le risque zéro n'existe plus, ces phénomènes vont se poursuivre et nous allons devoir collectivement nous adapter.



Les agents municipaux oeuvrant pendant les inondations de décembre

LE HAMEAU DES FAMILLES UN LIEU PENSÉ POUR FAVORISER LE LIEN SOCIAL

Il devrait être prêt pour le début de l'année 2025. La pose de la 1^{ère} pierre du Hameau des Familles a eu lieu le 3 février dernier. Pour l'occasion, un échantillon de mur était exposé pour expliquer les différents matériaux qui le composent et valoriser sa démarche environnementale.



Les élèves ont visité le chantier du Hameau le 17 juin

Le projet est participatif ! Le cabinet dauphins architecture et aquitanis, co-constructeur du Hameau, ont initié des temps de rencontres et d'échanges avec les plus jeunes.

En effet, la Maison de l'architecture 308 a organisé des temps de découverte avec les élèves de CM2 de l'école de la jalle. Les architectes sont venus présenter leur métier, ses différentes notions et les étapes de construction du Hameau. Les élèves se sont ensuite rendus sur le chantier du Hameau les 17 et 24 juin ! L'objectif était de faire découvrir sa réalisation aux jeunes générations, futurs utilisateurs du lieu. Cela éveillera peut-être de nouvelles vocations !

LUTTONS CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Saviez-vous qu'en France, 2 millions de personnes âgées sont isolées, dont 530 000 en situation de mort sociale ? Les conséquences de l'isolement sur la santé sont une augmentation de 30% de décès prématuré, ce qui équivaut à fumer 15 cigarettes par jour.

Vous avez aussi un rôle à jouer !

Une première rencontre avec les habitants volontaires a eu lieu le 11 juin pour échanger sur cette thématique de l'isolement et sur les moyens d'agir pour y lutter. Si vous avez des idées ou des propositions, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 05 57 88 94 38.

Un registre pour accompagner les plus fragiles

Si vous connaissez des personnes isolées ou fragilisées ou que vous-même souhaitez bénéficier d'une aide ou d'un accompagnement du CCAS, notamment en période de canicule, n'hésitez pas à vous manifester !

☎ **Contactez le CCAS au 05 57 88 94 38 ou envoyez un mail à l'adresse ccas@mairie-castelnau-medoc.fr**

INTER-GÉNÉRATIONS : DE 10 À 70 ANS À LA CANTINE !



Dominique Barrau, adjointe à la vie scolaire, a partagé un bon moment avec les élèves !

Une fois par mois, des seniors ont l'opportunité d'aller déjeuner avec les élèves des écoles de Castelnau.

Ensemble, ils échangent sur de nombreux sujets : l'école, leurs loisirs, leurs occupations. Des liens se se tissent entre certains élèves et les seniors. Une action réussie qui sera de nouveau organisée dès la rentrée de septembre. Modalités et inscriptions auprès du CCAS : 05 57 88 94 38

BUDGET

2024 QUELLES SONT LES DÉPENSES ?

Le budget communal est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la Collectivité pour l'année. D'un point de vue comptable, le budget est structuré en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être équilibrée (recettes = dépenses). Le vote du budget municipal pour l'année 2024 s'est fait lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2023 et celui du budget supplémentaire le 9 avril 2024.

Une augmentation de l'imposition pour continuer à investir



Le mot de l'élue
FRANÇOISE TRESMONTAN,
Adjointe au Maire en charge
des finances et du budget

« Depuis 2008, les taux d'imposition, comme la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, n'ont pas changé. Pourtant, les besoins financiers de la commune augmentent avec l'inflation.

Le potentiel fiscal de Castelnau, qui montre la richesse fiscale de la commune, est inférieur à la moyenne nationale. Par contre, la pression fiscale sur les habitants est légèrement au-dessus de cette moyenne. Cela signifie que la commune a peu de marge pour augmenter les impôts sans trop peser sur les habitants. Pour maintenir un budget équilibré et continuer à offrir des services publics de qualité, il est nécessaire d'augmenter les recettes fiscales. Par exemple, en augmentant légèrement la taxe foncière, la commune pourrait obtenir 120 000€ supplémentaires en 2024. Une hausse proportionnelle de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires apporterait environ 8 000 € de plus. En résumé, cette augmentation des impôts est essentielle pour que Castelnau puisse répondre à ses besoins financiers et continuer à bien fonctionner. Nous faisons en sorte que cette augmentation soit la plus raisonnable possible pour ne pas trop alourdir la charge sur nos habitants. »

Les dépenses de fonctionnement de la commune en 2024

Les dépenses de fonctionnement couvrent plusieurs aspects essentiels pour la gestion de la commune. Elles incluent notamment :

- **Les dépenses pour le matériel** administratif, l'achat de fournitures scolaires, pour les services techniques, la bibliothèque, les produits d'entretien...
- **Les coûts liés aux contrats de service** avec des entreprises extérieures notamment pour l'entretien des espaces verts, la restauration scolaire...
- L'électricité, l'eau, le chauffage, les télécommunications et autres **coûts de gestion courante et de flux des bâtiments municipaux.**
- **Les subventions** et aides financières accordées aux associations locales, sportives, culturelles...
- **Les dépenses de maintenance, d'entretien, de réparation** des biens communaux et de la voirie.
- **Les frais de personnel**, qui représentent une part importante de dépenses de fonctionnement : salaires, charges sociales et autres coûts liés aux employés municipaux.

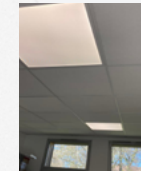
En 2024, il est prévu **4 815 214 €** de dépenses de fonctionnement qui s'équilibrent avec des recettes d'un même montant, perçues notamment par les impôts et taxes locaux, les dotations et participations de l'État et des collectivités, les redevances (occupation du domaine public...) les loyers des immeubles communaux...

► **En 2024, la commune a recruté un nouveau policier municipal, Franck CHARLES, Brigadier Chef Principal, arrivé le 1^{er} juin pour renforcer ce service.**

- **Les aménagements de voirie**, en lien avec le projet de réaménagement du centre-ville de la commune (voir p.9) destinés à favoriser les mobilités et améliorer le cadre de vie des habitants avec :
 - la poursuite des études dans le cadre de la CAB
 - le lancement de réfection du chemin de la Palleyre et de la rue de la Garenne.
 - d'autres dépenses d'aménagements.Montant prévisionnel : 735 000 €



- **Les travaux de rénovation énergétique des bâtiments** avec notamment le remplacement des sources lumineuses énergivores sur différents secteurs de la commune.
Montant prévisionnel : 47 000€



- **Les travaux sur les bâtiments et équipements publics**, leur entretien, leur mise en accessibilité et en sécurité, leur aménagement, ainsi que la réalisation d'un columbarium au cimetière.
Montant prévisionnel : 307 839 €



Les dépenses d'investissement de la commune en 2024

Le budget d'investissement d'une commune est dédié aux dépenses et projets qui visent à améliorer, développer ou maintenir les infrastructures et équipements municipaux sur le long terme. La commune de Castelnau de Médoc a priorisé son budget d'investissement pour l'année 2024, mettant en avant une série de projets ambitieux visant à améliorer la qualité de vie de ses habitants et à soutenir le développement durable du territoire.



- **La poursuite des projets votés et engagés en 2023 :**

- > La création de l'Atlas de la Biodiversité Communale (voir p.10)
- > La fin des travaux de la voie verte de Landiran (voir p.8)
- > Les travaux de construction du Hameau des Familles dont le montant prévisionnel est de 1 239 003€



- **L'achat de matériel** pour le fonctionnement des services et l'organisation de manifestations et fêtes (véhicules, informatique, chapiteaux, sonorisation...).
Montant prévisionnel : 64 500€



- **La refonte du site internet de la ville**, obsolète et vieillissant pour offrir plus de services en ligne et une meilleure information aux usagers.
Montant prévisionnel : 30 000€



- **Les études de création d'un espace culturel** à l'ancien collège pour y créer une médiathèque et des espaces pour les arts.
Montant prévisionnel : 30 000€





LES BRÈVES DE L'ÉTÉ !

CANICULE : ADOPTEZ LES BONS GESTES !



- Boire de l'eau régulièrement et éviter l'alcool
- Rester au frais : éviter les sorties aux heures les plus chaudes
- Éviter les efforts physiques aux heures les plus chaudes
- Maintenir son logement au frais
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Si vous faites partie des personnes vulnérables ou à risque (âgées, handicapées), **pensez à vous inscrire sur le registre du CCAS pour recevoir de l'aide pendant les fortes chaleurs estivales.**

Plateforme téléphonique d'information canicule : 0800 06 66 66

LA NAVETTE PLAGE REPREND LA ROUTE

Du 1^{er} juillet au 15 août, le CCAS et la société de transport CVM TPMP, remettent en place la **navette plage Castelnau - Carcans !** Elle est réservée à tous les Castelnaudais, avec une priorité aux personnes à mobilité réduite et aux jeunes et familles ayant des problématiques de mobilité, au simple tarif de 2€ l'aller-retour par personne. Vous pouvez réserver votre navette-plage directement auprès de Mme MAS, au 07 85 81 52 41.



Avec les Transports Nouvelle Aquitaine, vous pouvez vous rendre à Lacanau océan rapidement depuis Castelnau grâce aux lignes 715 et 716, ainsi qu'au Verdon et à Soulac grâce aux lignes 703 et 713 ! Consultez les horaires sur le site : www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, **vous pouvez bénéficier d'une surveillance par la police municipale et la gendarmerie** grâce au dispositif Tranquilité Vacances. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages). Pour bénéficier de ce dispositif, vous pouvez remplir le formulaire en mairie.



9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes.

DÉBROUSSAILLER POUR ÉVITER LES FEUX DE FORÊT

Les feux de forêt, de plus en plus fréquents ces dernières années, soulignent le risque accru d'incendies dû au changement climatique. Pour protéger votre maison, vos biens et l'environnement, le débroussaillage est essentiel. Il limite la propagation des feux et facilite l'intervention des pompiers, faisant de cette pratique une obligation légale dans notre région à risque.

Qu'est-ce que le débroussaillage ?

Le débroussaillage consiste à réduire la masse végétale dans un rayon de 50 mètres autour de vos bâtiments. Après le débroussaillage initial qui vise à élaguer, il s'agit surtout d'entretien régulier et de la suppression de broussailles.

Qui est concerné ?

Vous êtes concernés si vous êtes propriétaires de bâtiments ou équipements à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues ou si vous êtes propriétaires de parcelles constructibles dans ces zones.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr.



Vous pouvez scanner le QR Code ci-contre pour en savoir plus sur les feux de forêt et le débroussaillage.

ZOOM SUR



Le club à la Fête des Associations en 2023 accueille de nouveaux adhérents

Le Tennis Club La Médullienne (TCLM) a été créé en 2016, résultat de la fusion du Tennis Club Castelnaudais (1982) et du Tennis Club d'Avensan (1984). **Avec ses 2 courts à Avensan et 5 courts à Castelnau, le club offre une structure de qualité à ses membres et ne cesse de se développer. En effet, la croissance du club est remarquable : en près de trois ans, le nombre d'adhérents a doublé, passant de 117 à 240 membres, grâce au travail de l'équipe enseignante et des bénévoles. Le TCLM ne se contente pas de former des joueurs, il organise également des animations annuelles comme des voyages à Roland Garros et à Primerose, des fêtes du tennis, des sessions de tennis à l'école pour plus de 300 enfants des écoles primaires d'Avensan et de Castelnau. Le club a également créé sa propre boutique en ligne.** Bien que 60 % des adhérents viennent de Castelnau et d'Avensan, le club attire également des membres de Listrac et Moulis. Cette expansion lui permet de se hisser parmi les meilleurs clubs de France en termes de recrutement, de progression et de fidélisation, particulièrement chez les jeunes. Le TCLM est le deuxième club du Médoc, le troisième en Gironde, le vingtième en Nouvelle Aquitaine sur 847 clubs et il a récemment obtenu la labellisation Handicap Moteur. Le Tennis Club La Médullienne, par son dynamisme et son engagement, continue de renforcer sa position en tant que pilier sportif de la région.

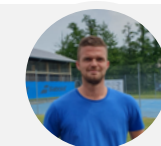
Un projet ambitieux

Pour répondre aux enjeux de développement du club et améliorer les conditions de pratique de la discipline dans le secteur, le TCLM a initié fin 2020 une réflexion sur le développement de ses infrastructures. Après deux ans de travail, d'échanges avec les municipalités d'Avensan et de Castelnau et de consultations avec diverses entreprises, le club a proposé un ambitieux projet d'aménagement à Castelnau. Ce projet, entièrement financé par le club, consistait à **reconstruire et couvrir deux terrains de tennis extérieurs avec des panneaux photovoltaïques et à construire trois pistes de padel également couvertes de panneaux photovoltaïques**, une première dans le Médoc. A plus long terme, le club prévoyait la construction de deux nouveaux terrains de tennis extérieurs éclairés.

N'ayant pas reçu l'approbation des membres de l'opposition du Conseil Municipal de Castelnau de Médoc, ce projet se fera finalement sur la commune d'Avensan et devrait voir le jour en 2025.



Les courts de tennis à la Plaine des sports



Le mot du Président

TONY RITTORY
Président du TCLM



Notre club ne cesse de se développer grâce à l'investissement de ses salariés et bénévoles et c'est une véritable fierté ! Ce développement fait qu'aujourd'hui nous sommes contraints de refuser des adhérents faute de créneaux et de places disponibles. Aussi, nos équipements datent et doivent être totalement reconstruits notamment pour pouvoir être homologués par la Fédération Française de Tennis. **C'est pourquoi nous avons pour projet de développer nos structures, afin d'accueillir davantage d'adhérents et dans de meilleures conditions pour vivre ensemble notre passion pour le tennis.**

Notre projet répondrait aux attentes de nos actuels, futurs et potentiels adhérents. Malheureusement après 2 ans de travail, les élus membres de l'opposition du conseil municipal de Castelnau ont bloqué l'implantation de ces équipements à Castelnau en votant contre en conseil municipal et en posant différents recours empêchant sa bonne avancée. Pourtant, le projet ne nécessitait aucun financement de la commune, seulement la mise à disposition des terrains par un bail emphytéotique. Ces freins nous ont poussé à renoncer à son implantation à Castelnau, au profit de la commune d'Avensan, dont l'ensemble du Conseil Municipal soutient le projet. Le club tient à remercier tous les élus municipaux d'Avensan ainsi que les élus de la majorité de Castelnau pour leur soutien et leurs conseils.

Expression de la majorité municipale

Cher(e)s administré(e)s,

Vous avez pu lire l'historique du projet du Tennis Club et de sa délocalisation. La totalité des élus d'Avensan a approuvé et soutenu ce projet qui leur a paru, comme à nous, ambitieux et innovant. Les analystes financiers des oppositions auraient une meilleure expertise que l'ensemble des élus d'Avensan, que les élus de la majorité castelnaudaise, que les banquiers et les bénévoles du Tennis Club qui ont travaillé sur ce projet de réhabilitation des courts et de production d'énergie photovoltaïque.

Il aurait été important que les membres des oppositions reconnaissent l'importance de travailler ensemble dans l'intérêt des administrés Castelnaudais et oublient leurs rancœurs personnelles.

Vos élus de la majorité continuent néanmoins de travailler sur les grands projets en cours et à venir tels le Hameau des Familles, la Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) ou la réhabilitation de l'ancien collège.

Côté voirie, pour cette année, sont prévus la Rue de la Garenne et le Chemin de la Pailleyre.

Très prochainement, dans le cadre de la CAB, les modifications de la circulation réduiront la présence des poids lourds dans le centre bourg et permettront d'apaiser cette zone. Ce plan de circulation a été plébiscité par les commerçants et le groupe citoyen.

La Cabane aux Partages, notre Espace de Vie Sociale, connaît un vif succès et vous propose un panel d'activités variées.

Le forum des associations, organisé par les agents et vos élus, se tiendra sur la plaine des sports le 31 Août 2024. Pensez à réserver la date !

Preuve de l'attractivité de notre ville, la Mission Locale a émis le souhait de s'implanter durablement sur la commune.

Tous les membres de l'équipe se tiennent à votre disposition pour vous recevoir et répondre à vos interrogations. N'hésitez surtout pas à vous rapprocher d'eux en cas de besoin.

L'été arrivant, de nombreuses animations sont organisées pour apporter convivialité et bonne humeur.

Nous vous souhaitons un très bel été !

Expression de l'opposition municipale

Cher·e·s ami·e·s castelnaudais·es,

Notre droit à l'expression dans le bulletin municipal étant limité et partagé avec Monsieur Leclair, élu dissident de la majorité, nous serons brefs afin de le laisser s'exprimer.

Plusieurs constats et interrogations :

- La réalisation de la voie verte rue de Landiran laisse à désirer. Elle est jolie, certes, mais la route a été dégradée par les travaux et la municipalité ne semble pas prévoir d'y remédier... De plus, de nouvelles inondations ont eu lieu dans cette zone, sans rapport avec le débordement de la jalle. Il est donc légitime de s'interroger. Les travaux ont-ils été correctement réalisés ? Suivis ? Contrôlés ?

- Les inondations sont de plus en plus fréquentes pourtant la majorité maintient son projet de parc photovoltaïque près de la déchetterie, et ce bien que la société qui le réalisera ait écrit dans son mémoire que les sols seront rapidement inondés et que l'eau se jettera dans le ruisseau arrivant au lavoir. Nous sommes inquiets pour les jours de fortes pluies !

- Les travaux de voirie promis pour début mai aux riverains de la rue de la garenne n'ont pas commencé... Faudra-t-il à ce quartier, comme au parc du Dehes par exemple, des mois voire des années et maintes réunions pour espérer entrevoir le début de quelque chose ?

- Les impôts vont augmenter sous prétexte de continuer les investissements ! Pourtant, chaque année, au moment de clore le budget, des centaines de milliers d'euros sont en excédent, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Alors quelles sont les réelles raisons de ces augmentations ?

- Nous avons pu voir notre maire s'épancher dans le journal du Médoc, du 24 mai, se plaignant de la non-concertation au sein du conseil communautaire ! Nous lui rappelons juste qu'il mène à l'encontre de l'opposition exactement la même politique depuis 2020 !

Nous restons, bien évidemment, à votre écoute.

Vos élus de l'opposition municipale

Expression de la minorité municipale

Avec cette majorité où le creux succède au vide on ne peut qu'être triste pour la commune.



Ce programme est susceptible d'évoluer. Suivez la programmation des événements sur la page Facebook de la ville @Commune de Castelnau de Médoc ou sur l'application mobile Castelnau de Médoc rubrique "agenda".

► JUILLET 2024

6 JUILLET

Soirée Mousse

► 21h30

Restauration à partir de 20h, sur inscription

Buvette animée par l'Escal Tiers Lieu

Parc des deux Jalles



14 JUILLET

Fête nationale

Feu d'artifice et musique

► restauration à partir de 19h30

► feu d'artifice à 23h

Parc des deux Jalles



25 JUILLET

Don de sang

► 15h30- 19h

Moulin des Jalles



26 JUILLET

Marché nocturne

► 19h - 23h30

Parc des deux Jalles



► AOÛT 2024

23 AOÛT

Marché nocturne

► 19h - 23h30

Parc des deux Jalles

31 AOÛT

Fête des Associations

► 9h30 - 15h

Plaine des sports



31 AOÛT

Cinéma en plein air

► 21h

Parc des deux Jalles



► SEPTEMBRE 2024

15 SEPTEMBRE

Danse avec

Christian Millette

Séance avec le danseur emblématique de Danse avec les Stars et D'pendance !

► 14h

Renseignements et réservations sur HelloAsso.com

Moulin des Jalles



21 & 22 SEPTEMBRE

Journées du Patrimoine

Jeu de l'oie géant

Balades nature à la découverte de la biodiversité locale

Stand du CPIE sur le marché

Programme détaillé à venir



29 SEPTEMBRE

Soirée Cabaret

Par le Comité des Fêtes

Programme à venir

ET AUSSI CET ÉTÉ...

► **Les afterbeach :** l'office de tourisme Médoc Plein Sud vous donne rendez-vous tous les mercredis et jeudis de 17h à 21h en juillet et août pour une pause dégustation dans les châteaux du Médoc. Inscriptions fortement conseillées au 05 64 31 07 77.



Le Bus de l'Artisanat

Le bus de l'artisanat inauguré par La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Gironde en janvier 2019 sillonne les routes à la rencontre des artisans et des futurs apprentis.

Les conseillers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA133) vous accueillent à Castelnau une fois par mois pour bénéficier :

- De rendez-vous personnalisés,
- D'informations sur les aides, les formalités, le développement ou la transmission de votre entreprise,
- De conseils pour préparer votre projet professionnel,
- De relais d'informations sur l'apprentissage et les opportunités dans l'Artisanat.

Rendez-vous

► 19 septembre

► 17 octobre

► 21 novembre

► 19 décembre
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 15h30
place de l'église.



CONTACT ET PRISE DE RENDEZ-VOUS 05 56 99 91 14

www.cma-nouvelleaquitaine.fr-3006

AGENDA



Ce programme est susceptible d'évoluer. Suivez la programmation des événements sur la page Facebook de la ville @Commune de Castelnau de Médoc ou sur l'application mobile Castelnau de Médoc rubrique "agenda".

► OCTOBRE 2024

5 OCTOBRE

Marche Rose

de soutien à la lutte contre le cancer du sein



4 - 6 OCTOBRE

Bourse aux vêtements

de Boomrang

Salle des fêtes



6 OCTOBRE

"La Chauve Sourit"

Spectacle de Caroline le Flour

Moulin des Jalles



12 - 13 OCTOBRE

Braderie Solidaire

de la Boussole

Salle des fêtes



12 - 13 OCTOBRE

Exposition

de l'association Aquarelle et Pastel.

► 10h - 18h

Moulin des Jalles



19 - 20 OCTOBRE

Week-end cinéma

Programme à venir

Moulin des Jalles

4€ la séance



25 OCTOBRE

Don de sang

► 15h30 - 19h

Moulin des Jalles

26 OCTOBRE

Soirée danse

de la SCAPA

Moulin des Jalles

26 OCTOBRE

Lot pour Octobre Rose

de Mèche avec Vous

Salle des Fêtes

► NOVEMBRE 2024

2 - 3 NOVEMBRE

Salon du bien-être

Moulin des Jalles

10 NOVEMBRE

Vide Grenier

De l'asso Drôles d'Astronautes

Salle des Fêtes

11 NOVEMBRE

Cérémonie commémorative de l'armistice de 1918

Monument aux Morts

6-14 NOVEMBRE

Fête foraine

Parking du cimetière

18 - 19 NOVEMBRE

Bric à Brac

de Boomrang

Salle des fêtes

19 NOVEMBRE

Salon du livre jeunesse et du jeu

Thème : les Arts

► 10h - 18h

Moulin des Jalles



23 - 24 NOVEMBRE

Marché de Noël

du Comité des Fêtes

Moulin des Jalles



29 - 30 NOVEMBRE

Téléthon

Programme à venir



► DÉCEMBRE 2024

5 DÉCEMBRE

Cérémonie commémorative des morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

Monument aux Morts

13 DÉCEMBRE

Soirée de Noël

Echassiers et déambulation en musique

Moulin des Jalles



15 DÉCEMBRE

Arbre de Noël

"Le secret du Père Noël"

► 15h

Moulin des Jalles



14 DÉCEMBRE

Spectacle de Noël

de L'danse

Moulin des Jalles

21 - 22 DÉCEMBRE

Week-end cinéma

Programme à venir

Moulin des Jalles

4€ la séance



31 DÉCEMBRE

Réveillon

Du Comité des Fêtes

Moulin des Jalles

Et retrouvez les animations de la bibliothèque et de la Cabane aux Partages sur leur pages facebook et Instagram !

Facebook : @CabaneauxPartagesCastelnau

Instagram : @lacabaneauxpartages

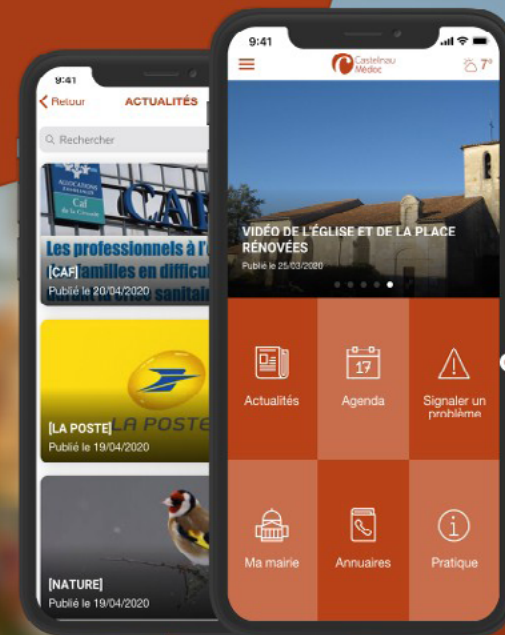
Facebook : @BibCast

Instagram : @bibliotheque.castelnau

Téléchargez l'application mobile de Castelnau de Médoc !



Castelnau Médoc

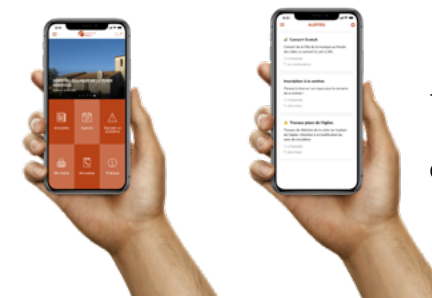


Actualités
Événements
Infos pratiques
Signaler un problème
Alertes
et bien d'autres !

Disponible gratuitement sur



Téléchargez gratuitement l'application mobile Castelnau de Médoc sur l'App Store ou Google Play et retrouvez toutes les informations relatives à votre commune ! Activez les notifications et soyez prévenus en temps réel des actualités sur votre smartphone.



Si vous constatez des erreurs ou modifications à faire sur l'application, vous pouvez écrire au service communication à l'adresse communication@mairie-castelnau-medoc.fr



Suivez l'actualité sur Facebook
@Commune de Castelnau de Médoc

20 rue du Château - 33 480 Castelnau de Médoc

Tél. 05 56 58 21 50 / Fax 05 56 58 18 10

contact@mairie-castelnau-medoc.fr

www.mairie-castelnau-medoc.fr



La première coopérative d'audioprothésistes indépendants de France



Profitez des dernières innovations d'aides auditives. Performantes, discrètes, rechargeables, connectées...elles permettent de réentendre les sons du quotidien.

Marie QUINETTE - Audioprothésiste D.E

CASTELNAU - DE - MEDOC

90, avenue de Gambetta
05 56 49 32 86

Entendre Gironde (Carbon-Blanc)

Retrouvez-nous aussi : 30, cours du Général de Gaulle 33340 LESPASSE 05 56 73 74 29
87A, avenue de Souillac 33320 LE TAILLAN MEDOC 05 56 98 25 63



Essai gratuit pendant 1 mois sur prescription médicale
Test auditif préventif gratuit





Fête des Associations 2024

CASTELNAU DE MÉDOC

(re)découvrez
les associations
Castelnaudaises !

Sport

Loisirs

Culture

Enfance

Humanitaire

31 août

9h30 - 15h

Plaine des Sports

Chemin de Terrefort - Castelnau-de-Médoc